

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JUIN 2015

Délibération n° D-2015-277

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 23/06/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 06/07/2015

Divers équipements - Rénovation d'installations thermiques -
Approbation du marché de travaux

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Agnès JARRY

Excusés :

Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Direction Patrimoine et Moyens

**Divers équipements - Rénovation d'installations
thermiques - Approbation du marché de travaux**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort possède un grand nombre de complexes sportifs, qui comportent des vestiaires. La construction de ces complexes date pour la plupart de plus de 30 ans et les installations concernant la distribution de l'eau chaude sanitaire commencent à être vétustes.

Réglementairement, la Ville est tenue de respecter les obligations du Code de la santé publique (CSP) et notamment les articles L1321-1, R 1321-1 et suivants. Dans ce type d'établissement, des contrôles ont été mis en place afin de surveiller le développement des légionnelles dans les installations de production, stockage et distribution d'eau chaude sanitaire.

De manière ponctuelle, des chocs chlorés ou thermiques ont dû être réalisés dans certains équipements pour répondre en urgence au problème sanitaire.

Par conséquent, et afin de limiter ce risque au maximum, il est prévu un remplacement complet des réseaux d'eaux chaudes sanitaires dans plusieurs complexes sportifs, ainsi que le remplacement de la production d'eau chaude dans certains équipements.

En parallèle, plusieurs chaufferies, installées dans ces complexes sportifs, mais également dans des bâtiments scolaires présentent également un vieillissement avancé. Il est donc programmé une rénovation complète de ces chaufferies avec un raccordement au gaz (en lieu et place du fioul) pour certaines d'entre elles.

Aussi, une opération complète (équipements sportifs, groupes scolaires et un centre technique) de rénovations des installations thermiques a été lancée.

Celle-ci porte donc sur :

- la mise en conformité technique des installations de production et de distribution des installations d'eau chaude sanitaire au regard des obligations de prévention vis à vis de la légionnelle ;
- la rénovation complète et/ou amélioration de chaufferie.

Pour ce faire, un marché de maîtrise d'œuvre a été confié par décision L2122-22, à la société TH2I, groupe ALLIANCE 2I. Les études sont terminées et un dossier de consultation des entreprises a été rédigé. Une consultation pour les travaux a été lancée selon une décomposition en une tranche ferme et douze tranches conditionnelles.

La commission des marchés réunie le 11 juin 2015 a émis un avis sur le choix de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché selon la décomposition suivante :

Détails des tranches	Sites concernés	Attributaire	Montant € HT	Montant € TTC
TF	Salle de sports et complexe polyvalent Henri Barbusse + salle de sport de Souché	HERVE THERMIQUE	86 055,06	103 266,07
TC 1	Salle de sports de Sainte Pezenne		24 504,94	29 405,93
TC 2	Salle de sports de Pissardant		26 261,34	31 513,61
TC 3	Complexe sportif des Gardoux		19 393,47	23 272,16
TC 4	Stade Sainte Pezenne		14 515,31	17 418,37
TC 5	Gymnase de l'IUFM		52 415,19	62 898,23
TC 6	Groupe scolaire Jean Mermoz		57 240,17	68 688,20
TC 7	Stade de Cholette		12 841,19	15 409,43
TC 8	Gymnase de la Venise verte		35 707,01	42 848,41
TC 9	Groupe scolaire élémentaire Jules Michelet		97 543,28	117 051,94
TC 10	Centre technique municipal voirie		83 182,62	99 819,14
TC 11	Groupe scolaire Jules Ferry		161 882,05	194 258,46
TC 12	Stade Espinassou		42 592,57	51 111,08
TOTAL TF + TC			714 134,20	856 961,04

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY